

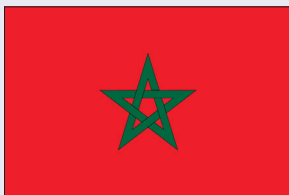


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Maroc

2022

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	MAROC	FRANCE
Superficie	km ² - 2020 ⁽²⁾	446 550	543 965⁽¹⁾
Population	Mhab et évolution 2019/2020 ⁽²⁾	36,9 +1,2%	67,4 +0,2%
Indice de développement humain (IDH)	2019 ⁽³⁾	0,686 121 ^e rang mondial	0,901 26 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md USD courants - 2020 ⁽²⁾	112,9	2 603
Taux de croissance du PIB	% - 2019/2020 ⁽²⁾	-6,3	-7,9
PIB / habitant	USD courants - 2020 ⁽²⁾	3 059	39 037
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2020 ⁽²⁾	11,7	1,6
Surface arable	Mha - 2018 ⁽²⁾	7,5	18,1
Surface forestière	Mha - 2020 ⁽²⁾	5,7	17,2
Balance commerciale tous secteurs	France : Md€ - 2021 ⁽⁴⁾ Maroc : Md USD - 2021 ⁽⁵⁾	-22,2	-112,1
Balance commerciale agricole et agroalimentaire	France : Md€ - 2021 ⁽⁴⁾ Maroc : Md USD - 2021 ⁽⁵⁾	Export: 7,35 Import: 7,9 Solde: -0,55	Export: 69,7 Import: 61,7 Solde: +8
Exportations agricoles et agroalimentaires vers l'autre pays	M€ - 2021 ⁽⁴⁾ Variation 2020-2021	Maroc vers France : 1 228 +8,8%	France vers Maroc: 610 -14,7%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires	2021 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	2% des importations FR 9^e fournisseur de la France	9,2% des importations Maroc 4^e fournisseur du Maroc
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires	2021 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	0,9% des exportations FR 19^e client de la France	15,4% des exportations Maroc 2^e client du Maroc

1. 543965 km² pour la métropole, la surface Outre-Mer est de 89242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

2. Banque mondiale

3. Rapport PNUD 2020

4. Douanes françaises, Trade Data Monitor

5. Douanes marocaines, Trade Data Monitor

Ce qu'il faut retenir

■ L'agriculture couvre 8,7 Mha de terres cultivées², dont 18 % sont irrigués, et environ 30 Mha de parcours sont exploités par l'élevage. L'agriculture pluviale, en particulier la céréaliculture, dépend fortement des précipitations et l'autosuffisance céréalière varie selon les années de 30 % à 75 %. **Le développement important de l'irrigation**, et en particulier de l'irrigation localisée (goutte-à-goutte pour 38 % des surfaces irriguées) a permis de **sécuriser la production de fruits et légumes** et d'une partie des surfaces oléicoles tout en limitant les quantités d'eau consommées par unité de surface.

■ Le secteur agricole et de la pêche représentait 11,7 % du PIB en 2020 et joue un rôle fondamental en matière d'emplois et d'activités, notamment en milieu rural. 70 % de la population rurale en est directement dépendante. **Le développement agricole et rural constitue un enjeu fort en matière sociale.**

■ **Le Maroc s'est doté en 2008 d'une politique ambitieuse, le « Plan Maroc Vert » (PMV)**, qui a permis par des mesures spécifiques d'appuyer le développement des exploitations commerciales et l'intégration des petits exploitants dans les filières d'approvisionnement nationales et internationales. En 10 ans, les investissements dans le secteur agricole ont atteint 104 milliards de dirhams (Md MAD), soit près de 10 milliards d'euros, dont 41 Md MAD de fonds publics (3,8 Md€) et 63 Md MAD de fonds privés (5,9 Md€). L'investissement public a été focalisé sur les infrastructures d'irrigation et d'aménagement hydro-agricole (60 %), sur le développement de l'agriculture solidaire³ (15 %) et sur le développement des filières de production (13 %). Ces investissements ont été accompagnés de **profondes réformes du paysage institutionnel** avec la mise en place de 19 inter-professions et de 4 agences publiques chargées de la sécurité sanitaire, du conseil et du développement agricole, et avec la production de 4 500 textes juridiques.

■ **En 10 ans, le secteur agricole a vu son PIB augmenter de 60 %** (passant en 2008 de 77 Md MAD soit 7,2 Md€ à 125 Md MAD soit 11,7 Md€ en 2018), soit une croissance annuelle moyenne de 5,25 %, supérieure au rythme de croissance de l'économie nationale (+ 3,4 %). **Les exportations agricoles ont plus que doublé en valeur et ont connu une profonde diversification** (tomates + 213 %, haricots verts + 167 %, poivrons + 366 %, fraises + 90 %, huile d'olive + 528 %). Sur le plan social, le PMV n'a

pas créé les emplois nets escomptés mais a largement contribué à la réduction du sous-emploi en milieu rural, à l'augmentation du salaire minimum agricole garanti et a permis à nombre de familles rurales d'envoyer les enfants à l'école plutôt que de les faire travailler comme aide familiale.

■ Le secteur de la pêche et de l'aquaculture représentait 1,1 % du PIB marocain en 2019 (2,3 % si on ajoute la transformation des produits de la mer) et croît depuis à un rythme annuel de 12 %. Les exportations, en augmentation constante depuis 2012 et constituées à 40 % de produits congelés ou en conserve, représentent 796 000 t en 2021 pour une valeur de 25 Md MAD, soit 2,4 Md€, soit 40 % des exportations agroalimentaires du Maroc.

■ **Le Maroc exporte principalement des produits de la mer et des fruits et légumes.** Il est déficitaire en céréales, en sucre et en huiles. En 2021, le Maroc a exporté pour 61,5 Md MAD (5,9 Md€) de produits agroalimentaires et en a importé pour 60 Md MAD (5,7 Md€)⁴, soit une situation quasi-équilibrée. Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires représentaient en 2021 le 2^e poste commercial, derrière les phosphates et dérivés et devant l'automobile.

■ Le Maroc possède un accord d'association avec l'Union européenne (UE), entré en vigueur en 2000 et un accord agricole entré en vigueur en 2012. C'est un des rares pays à bénéficier du statut avancé avec l'UE, qui a bénéficié d'un plan d'action important parallèlement à la libéralisation progressive des échanges de produits agroalimentaires. L'accord sur la protection des indications géographiques de janvier 2015 et le dernier accord de partenariat pêche 2019-2023 doivent encore être ratifiés par le Maroc.

■ **La coopération institutionnelle entre la France et le Maroc dans le secteur agricole est ancienne et diversifiée.** Plusieurs conventions et protocoles de coopération vivent ou sont en cours de reconduction dans les domaines institutionnels, vétérinaires, phytosanitaires, de l'enseignement, de la formation et de la recherche agronomique et vétérinaire, ainsi que dans la santé publique. Un accord-cadre régulièrement renouvelé entre les deux ministères permet d'assurer une continuité pour tous ces partenariats sectoriels.

2. Source : Agriculture en chiffres 2018, édition 2019, ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts

3. L'agriculture solidaire correspond à l'ensemble des mesures du PMV à destination des exploitations de moins de 5 ha : plantations pérennes, appui à la petite irrigation familiale, distribution d'animaux reproducteurs, installation d'unités de conditionnement, de transformation et de commercialisation à destination des petites coopératives...

4. Source : Office des Changes

Production agricole, pêche et aquaculture

Le secteur agricole constitue l'épine dorsale du tissu socio-économique marocain. Représentant de 11 à 15% du PIB selon les années (11,7% en 2020), il reste le principal employeur du pays: environ 40% de la population active dépend du secteur agricole, qui représente près de 70% de l'emploi en milieu rural.

Bien que le Maroc soit le pays du Maghreb qui dispose des conditions bioclimatiques les plus favorables (précipitations moyennes 300 mm/an), **la sécheresse constitue de loin le risque le plus récurrent** pour les cultures. L'influence de l'océan Atlantique et le relief conduisent à une multitude de microclimats, rattachables à 4 grands types: humide, subhumide, semi-aride et aride, ces deux derniers types ayant tendance à s'étendre sur les dernières décennies. Selon les seuils définis par les Nations unies, le Maroc fait partie des 45 pays en pénurie d'eau dans le monde.

L'agriculture marocaine se caractérise également par la **rareté des terrains productifs** et le **morcellement des exploitations**. En excluant les parcours de sa définition, la surface agricole utile (SAU) s'élève à 8,7 Mha (12% de la superficie totale du pays), les parcours occupant quant à eux 30 Mha. Ces parcours existent dans tout le pays, avec cependant une extension plus importante dans les zones arides. Ils jouent un rôle important dans l'alimentation du cheptel (plus de 30% du bilan fourrager) et dans le maintien de l'équilibre écologique (habitat de nombreuses espèces animales sauvages, protection contre l'érosion hydrique et éolienne) dont leur suivi montre qu'ils sont soumis à une forte exploitation, à l'origine de leur dégradation. Les nappes d'alfa, herbacée pouvant servir à fabriquer des papiers d'impression de qualité, représentent 3,3 Mha ; les espaces forestiers, qui ne représentent que 5,7 Mha, se réduisent du fait des défrichements.

La structure des exploitations est assez duale, même si des catégories intermédiaires existent. **Les petites exploitations familiales de moins de 5 ha représentaient en 1997⁵ plus de 70% du total des exploitations marocaines mais exploitaient moins du quart de la SAU**, alors que les 3 200 exploitations de plus de 100 ha exploitaient près de 9% de la SAU. Le morcellement des propriétés et le manque de formation rendent difficile la pratique d'une agriculture performante et entravent l'introduction de technologies avancées dans la gestion de l'eau, le traitement des terres et l'encadrement technique des agriculteurs. Toutefois, de plus en plus d'agriculteurs marocains utilisent des applications simples via leur smartphone, comme le programme

Attaissir de la société Cosumar lancé en 2019, visant à simplifier l'achat d'intrants et à améliorer l'encadrement technique par un accompagnement de l'agriculteur.

Les productions végétales génèrent plus de 50% de la valeur ajoutée agricole (17% pour les céréales, 21% pour l'arboriculture, 15% pour le maraîchage). Les céréales occupent environ 5,3 Mha (blé tendre 45%, orge 35% et blé dur 20%), soit 60% de la SAU hors parcours. Suivent les plantations fruitières (oliviers, amandiers, agrumes, pommiers, palmiers dattiers, figuiers, etc.) sur plus de 20%, puis l'arganier sur 10% des surfaces, les légumineuses sur 5%, les cultures maraîchères (tomates, fraises, melons, etc.) sur 5% et des cultures industrielles (betteraves et cannes à sucre) sur 1%. L'économie céréalière suit le rythme de la pluviométrie et les fluctuations peuvent être importantes (du simple au triple en terme de récolte). La production moyenne des céréales des années 2009-2018 a été de 8,1 Mt, en progression linéaire malgré les fluctuations climatiques. Les fruits et légumes (et en particulier les tomates) constituent le fer de lance des exportations marocaines vers l'UE et particulièrement vers la France.

Le secteur de l'élevage participe à hauteur de 38% environ à la valeur ajoutée agricole et emploie de l'ordre de 20% de la population rurale active. Il permet de mettre en valeur les parcours peu productifs et approvisionne en matières premières certains secteurs agro-industriels (lait, viande, peaux, laine). Source de liquidité facilement mobilisable (surtout lait et petits ruminants), il constitue également une force de travail: la traction animale est encore très utilisée, en particulier dans les transports de proximité. Le nombre de bovins était voisin de 3 M de têtes en 2018 et l'effectif ovin 2018 était estimé à 20,7 M de têtes.

Le secteur de la pêche contribue pour un peu plus de 1% du PIB national (2,3% avec le secteur de la transformation) et pour la moitié environ des exportations de produits alimentaires. Les emplois directs (en mer et à terre) sont estimés en 2018 à 170 000 (dont 150 000 marins) et les emplois indirects à près de 490 000. La production halieutique est en progression constante avec 1,3 Mt en 2018 pour une valeur globale de 11,3 Md MAD (1 Md€). Cependant, le Maroc est touché par la raréfaction de la ressource, notamment dans la partie nord de la zone atlantique du pays, avec pour conséquence le déplacement général des activités de capture comme de conditionnement vers le Sud du pays, avec un poids croissant du Sahara occidental (top 3 des tonnages débarqués en 2017: 1. Dakhla (608 000 t), 2. Laayoune (372 000 t), 3. Agadir (70 000 t)).

5. Date du dernier recensement de l'agriculture ; la mise en place en cours du Registre National Agricole sera l'occasion de rafraîchir les données sur les structures d'exploitation

L'industrie agroalimentaire (IAA) occupe une place stratégique dans l'économie marocaine (7,6% du PIB en 2020).

Le secteur compte plus de 1700 entreprises, représentant 25% des établissements industriels. Les plus importantes d'entre elles appartiennent à de grands groupes marocains (Diana Holding, Holmarcom, Unimer, Koutoubia, etc.) ou étrangers (Danone, Avril, Castel, Bel, Nestlé, etc.), génèrent

des chiffres d'affaires annuels qui dépassent les 100 M€, et les 50 plus importantes assurent près de 55% de la production agroalimentaire du pays. Les entreprises de moins de 200 salariés, 95% des entreprises du secteur, assurent moins de la moitié de cette production agroalimentaire nationale.

Politique agricole et de développement rural

Depuis 2008, le Maroc a fait du développement de l'agriculture un pilier de son développement économique. Un vaste programme, le **Plan Maroc Vert (PMV)**, a été élaboré et mis en œuvre dans la durée, de 2008 à 2020. Le PMV a permis d'investir dans la **modernisation de l'agriculture et des filières agricoles** dans des proportions inconnues jusqu'alors. Les mesures visaient d'une part à développer de grands pôles économiques sur la base d'une agriculture productive à haute valeur ajoutée, orientée en grande partie vers l'export, à fort investissement privé complété par des aides publiques. Elles visaient d'autre part à mieux insérer la petite agriculture dans l'économie nationale, en visant davantage le marché intérieur et en favorisant le développement de contractualisation avec l'aval. L'objectif était d'améliorer les revenus, en particulier dans les régions les plus défavorisées (montagne, zones sahariennes) tout en prenant en considération la sauvegarde des ressources naturelles.

En 10 ans, les investissements dans le secteur agricole ont atteint 104 milliards de dirhams (Md MAD), soit près de 10 milliards d'euros, dont 41 Md MAD de fonds publics (3,8Md€) et 63 MdMAD de fonds privés (5,9Md€). Le budget d'investissement du ministère a été multiplié par 5,8 entre 2008 et 2018, traduisant la volonté nationale de moderniser le secteur. L'investissement public a été focalisé en particulier sur **l'irrigation** (modernisation des grands périmètres gravitaires, développement de l'irrigation goutte-à-goutte, développement des installations de pompage solaire individuelles, etc.), **le développement des surfaces en vergers, la mécanisation de la céréaliculture**, qui facilite en particulier l'implantation des cultures à l'automne, **la mise en place d'unités de transformation en milieu rural** (huileries, centres de conditionnement) **et le lancement d'agropoles régionaux**, rassemblant de grandes unités agro-industrielles et les services de recherche-développement et de contrôle.

Ces investissements ont été accompagnés par de profondes réformes du paysage institutionnel, avec **la mise en place de 19 interprofessions** (regroupées depuis 2016 au sein de la Confédération marocaine de l'agriculture et du

développement rural - COMADER) **et de 4 agences publiques chargées de la sécurité sanitaire, du conseil et du développement agricole**; la réorganisation des services du Département de l'Agriculture, au niveau central et régional, et du fonctionnement des Chambres d'agriculture; l'établissement d'un cadre de développement des filières par la contractualisation dénommé «agrégation agricole»; la mise en place d'un nouveau cadre de gestion des espaces pastoraux et sylvopastoraux et le développement d'un environnement promouvant les produits de qualité (agriculture biologique, indications géographiques protégées et produits labellisés). Pour accompagner l'effort d'investissement des producteurs, le fonctionnement du Fonds de développement agricole a été revu : introduction de nouvelles aides, modification d'aides déjà existantes, bonification des aides dans le cadre de projets d'agrégation, renforcement du dispositif de gouvernance du fonds.

En 10 ans, **le secteur agricole a vu son PIB augmenter de 60%** (2008 : 80 Md MAD, 2018 : 128 Md MAD), soit une croissance moyenne annuelle de 5,3%, supérieure au rythme moyen de l'économie nationale (+3,4%). Les investissements générés depuis 2008, près de 10Md€, provenaient à 60% du secteur privé. Les secteurs des fruits, des agrumes, des céréales, du maraîchage, de l'olive ont tous connu des progressions remarquables s'agissant tant des quantités produites que des valeurs dégagées. Le taux de couverture des besoins alimentaires est voisin de 100% dans le secteur de la viande, celui du lait et celui des fruits et légumes; il est de l'ordre de 65% pour les céréales et de 47% pour le sucre. La plus grande réussite du PMV a été la forte augmentation (+ 117%) de la valeur des exportations agricoles en 10 ans passant de 12,9 Md MAD (1,2Md€) en 2008 à 33 Md MAD (3,1Md€) en 2018, réduisant le déficit de la balance commerciale agricole de 59% sur cette décennie. Sur le plan de l'emploi, le PMV n'a pas abouti à la création de nouveaux emplois comme escompté, mais il a néanmoins fortement réduit le travail des enfants et amélioré leur scolarisation, augmenté le nombre de jours travaillés par an en milieu rural et contribué à la formalisation du salariat agricole (multiplication par 3,5 du nombre de salariés déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale). La multiplication

par deux de la productivité du travail dans le secteur agricole entre la période 2001-2008 et la période 2008-2017 a permis une augmentation du salaire minimal de 46 % en 12 ans.

Élaborée pour la période 2020-2030, la stratégie « Génération Green » vise à consolider de manière ambitieuse les acquis du Plan Maroc Vert en allant plus loin dans la responsabilisation des organisations professionnelles agricoles et en s'attaquant aux « angles morts » du PMV : renforcer l'attractivité de l'activité agricole en permettant l'accès à la protection sociale et l'émergence d'une « classe moyenne agricole », former et équiper (en matériel mais également en foncier) une nouvelle génération d'agriculteurs et d'entrepreneurs ruraux, poursuivre la dynamique d'agrégation et consolider les filières, confier aux interprofessions la gestion de 30 % du budget public du développement agricole, poursuivre le déploiement

du conseil agricole et développer l'e-conseil, moderniser les infrastructures de commercialisation (marchés de gros) et les abattoirs, améliorer encore l'efficacité hydrique et la résilience de l'agriculture (développement des énergies renouvelables, conservation des sols). L'ambition est encore de doubler le PIB agricole et les exportations agricoles et agroalimentaires et les objectifs sont dans les différents domaines d'action fixés au niveau national et déclinés au niveau régional. Comme pour le Plan Maroc Vert, il s'agit de mobiliser conjointement des fonds publics (ressources propres de l'État et prêts des bailleurs de fonds) et des fonds privés pour continuer à investir dans la formation des acteurs ruraux, la structuration des filières et la durabilité du secteur agricole.

Sur le plan international, le Maroc souhaite faire école en Afrique et appuyer la mise en place de politiques nationales inspirées du Plan Maroc Vert.

Échanges commerciaux

La balance agroalimentaire marocaine

En 2018, le Maroc a exporté pour 58 MdMAD (5,4 Md€) de produits agroalimentaires, et en a importé pour 46 Md MAD (4,3 Md€), soit un solde positif pour le Maroc de 12 Md MAD (1,1 Md€). En 2021, les exportations s'élevaient à 61,5 Md MAD (5,9 Md€) et les importations à 60 Md MAD (5,7 Md€), soit un solde positif pour le Maroc de 1,6 Md MAD (0,15 Md€)⁶. Deux phénomènes caractérisent ces évolutions :

- **une progression régulière des exportations de fruits et légumes** depuis la signature de l'accord avec l'Union européenne (en particulier tomates et agrumes) ;
- **une évolution des importations de céréales** marquée par des fluctuations interannuelles importantes pour le blé tendre et l'orge, en fonction de la production nationale dépendante de la pluviométrie de la campagne, avec des quantités importées qui en tendance sont stables pour le blé dur et l'orge et augmentent pour le blé tendre et le maïs. Ainsi, malgré les progrès tendanciels de la production céréalière locale, le Maroc achète de plus en plus de blé tendre et de maïs sur les marchés internationaux. Même les bonnes années, les importations de blé tendre dépassent désormais 2,5 Mt.

Ainsi, les exportations du secteur agricole constituent une source de devises non négligeable pour le pays. Si on rajoute les IAA, elles représentent depuis 5 ans le 2^e poste commercial, derrière l'automobile ou les phosphates selon les années.

Les échanges France-Maroc

Tous produits confondus, les échanges commerciaux entre la France et le Maroc s'élevaient à 11,7 Md€ en 2021. Le Maroc demeure le **1^{er} partenaire africain de la France**, devant l'Algérie et la Tunisie, représentant environ 1/5 de nos échanges commerciaux avec le continent. Pour le Maroc, **la France est son 2^e partenaire** (14 % des échanges), derrière l'Espagne (18 %). Depuis le milieu des années 2010, la France enregistre un déficit commercial structurel avec le Royaume qui s'est accru au fur et à mesure de la montée en puissance des écosystèmes industriels exportateurs du Maroc, souvent menés par des filiales françaises, en particulier dans le secteur automobile.

Dans le secteur agricole, les importations en France de produits agricoles marocains ont augmenté au cours de la décennie (+60 % entre 2010 et 2020). En 2021, les importations en provenance du Maroc représentaient 1,05 Md€, dont les tomates fraîches (413 M€), les fruits frais ou transformés (198 M€, dont 116 M€ de melons et pastèques, 41 M€ d'agrumes et 38 M€ de fruits rouges), les légumes frais, congelés ou en conserve (160 M€). **Les exportations françaises, principalement céréalières, varient d'une année à l'autre** du simple au triple selon la pluviométrie marocaine et la production française et sont tendanciellement orientées à la baisse depuis 10 ans (800 M€ en 2011, 447 M€ en 2018), les positions de la France ayant eu nettement tendance à s'effriter jusqu'au conflit en Ukraine au profit de

⁶. Source : Office des changes

l'origine Mer Noire et au profit du Canada pour le blé dur. En 2021, la France a exporté au Maroc pour 296 M€ de blé et très peu d'orge (3 M€) et de maïs (3 M€). Les exportations de produits laitiers représentent 61 M€ et celles d'huiles végétales et graines oléagineuses 46 M€.

En 2021, le déficit dans le secteur agricole et des IAA s'est finalement élevé à 400 M€, du même ordre qu'en 2019.

Les grands groupes agroalimentaires français au Maroc

Danone a pris le contrôle en 2013 et 2014 de 91 % du capital de la Centrale Laitière et est leader des produits laitiers au Maroc, avec un chiffre d'affaires de 650 M€ et une part de marché de 45 %. C'est également un très gros acheteur de vaches laitières, en grande partie françaises.

Avril est devenu en 2012, en partenariat avec le groupe CASTEL, par le rachat de 41% du capital, actionnaire de référence du groupe marocain « Lesieur Cristal », n°1 de l'huile alimentaire et du savon au Maroc, avec un chiffre d'affaires de 350 M€. Avril a fait en 2021 de Lesieur Cristal sa tête de pont pour ses activités en Afrique, au particulier au Sénégal et en Tunisie.

Castel est très présent au Maroc, avec les Brasseries du Maroc, devenues Groupe des Boissons du Maroc (GBM), une usine d'eau minérale (marque Ain Ifrane), des vignobles, des plantations d'oliviers et une unité de trituration des olives.

Bel est également très présent sur le marché marocain (marque La Vache qui Rit, Les enfants, Kiri notamment) et son usine à Tanger constitue le plus gros site de production de Vache qui Rit dans le monde, dont 40% de la production est exportée.

Accords internationaux

Partenariat Maroc-UE

Un partenariat historique a été établi entre l'UE et le Royaume du Maroc, 1^{er} bénéficiaire de l'appui de l'UE et pays partenaire clé dans plusieurs domaines. L'UE a développé des accords commerciaux et des liens économiques étroits avec le Royaume. Elle coopère également avec le Maroc sur la gestion des conflits régionaux et des défis sécuritaires et cherche à renforcer les liens humains et la mobilité.

Le champ de la coopération entre le Maroc et l'UE s'est élargi aux dimensions politiques et sécuritaires avec la signature d'un accord d'association en 1996, entré en vigueur en 2000. Cet accord comporte un volet politique et sécuritaire, un volet économique et financier et un volet social et humain. Par la suite la coopération entre l'UE et le Maroc s'est renforcée dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV) lancée par l'UE en 2003, qui a permis la mise en place d'un dialogue permanent et plus structuré entre l'UE et le Maroc. Depuis 2008, **le Maroc bénéficie d'un statut avancé avec l'UE** dont un des trois objectifs est l'intégration progressive du Maroc dans le marché intérieur de l'UE via la convergence législative et réglementaire.

Pour les produits agricoles et de la pêche, l'« accord entre l'UE et le Maroc relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche », signé en 2010 et entré en vigueur en 2012, va

dans le sens d'une libéralisation totale excepté pour des produits sensibles des deux parties, qui restent soumis à des conditions spéciales (pâtes alimentaires en particulier pour le Maroc, tomate, courgette, concombre, clémentine, ail et fraise en particulier pour l'UE). L'accord commercial agricole a eu pour effet d'augmenter le volume des exportations marocaines vers l'UE (+62%) et des d'exportations de l'UE vers le Maroc (+32%).

Prévues dans l'accord agricole, un **accord sur la protection des indications géographiques (IG)** a été élaboré et paraphé le 16 janvier 2015; il est toujours en attente de signature et de ratification en vue de son entrée en vigueur. Certaines IG marocaines ont toutefois déjà procédé à leur enregistrement au sein du dispositif européen. Le système marocain comportait 54 IGP, 6 AOP et 6 labels agricoles en 2019.

L'« Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable » 2019-2023 a été finalisé en 2019 et son protocole de mise en œuvre définit les possibilités de pêche octroyées aux navires de l'Union européenne (128 navires de 11 États membres) et la contrepartie financière versée par l'Union et par les armateurs.

Les décisions du Conseil de l'UE validant l'extension de l'accord agricole aux produits issus du Sahara occidental et validant l'accord de pêche étendu aux eaux bordant le Sahara occidental ont été annulées en première instance en septembre 2021 par le tribunal de l'UE. Les accords restent cependant en vigueur jusqu'au jugement en seconde instance.

Les discussions sur l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), prochaine étape d'intégration (accès aux marchés publics, harmonisation de la législation sur les normes marocaines, facilitation des mouvements de capitaux, mesures sanitaires et phytosanitaires...) sont en stand-by depuis 2015 suite à des tensions diplomatiques entre l'UE et le Maroc. Elles vont toutefois être relancées sur un certain nombre de sujets, à la demande en particulier du monde de l'entreprise des deux rives de la Méditerranée, qui souhaite poursuivre la facilitation des échanges entre l'UE et le Maroc.

La mise en œuvre des accords agricole et de pêche s'est accompagnée d'un programme d'appui de l'UE au développement de ces secteurs et d'appui au développement rural : appui à la mise en œuvre du pilier 2 du Plan Maroc Vert, appui à la mise en place du conseil agricole, appui au développement rural intégré dans le nord du Maroc, appui à la politique forestière, appui au développement territorial. Un premier appui à la mise en place de la stratégie « Génération Green » est en cours de mise en place, en partenariat avec l'AFD et la Banque mondiale. Dans le secteur de la pêche, l'UE a appuyé la mise en œuvre de la stratégie « Halieutis » de développement du secteur.

Les autres accords de libre-échange

La Grande zone arabe de Libre-échange (GZLE) est entrée progressivement en vigueur dès 1998 et prévoit un **abaissement progressif des droits de douane entre les pays signataires** (Maroc, Tunisie, Libye, Egypte, Liban, Syrie, Palestine, Jordanie, Irak, Koweït, Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Oman, Qatar, Bahreïn et Yémen), jusqu'à leur suppression totale en 2005. Dans les faits les flux restent faibles.

Un accord de libre-échange avec les Émirats arabes unis prévoit une réduction des droits de douane de 10% entre 2003 et 2005, en plus de ceux convenus dans la cadre de la GZLE de la Ligue Arabe, l'élimination de toutes les entraves non tarifaires et la non application de nouvelles mesures non tarifaires.

Entré en vigueur en 2006, un accord de libre-échange avec la Turquie prévoit la libéralisation progressive des échanges industriels et agricoles. En ce qui concerne les produits industriels, l'accord prévoit l'accès libre pour les produits industriels marocains et l'élimination par le Maroc de tous les droits de douane. L'accord a cependant été amendé en août 2020, avec une prise d'effet en mai 2022, pour rééquilibrer les échanges devenus excessivement déficitaires du point de vue du Maroc.

Un accord de libre-échange conclu en 2004 avec les États-Unis permet l'accès immédiat en franchise de droit pour 95% des biens industriels et de consommation du Maroc et englobe, entre autres, le commerce des marchandises (produits agricoles et de la pêche, produits industriels dont les textiles et vêtements) et des services (dont les services financiers et de télécommunications) ainsi que les marchés publics. Il porte également sur les aspects liés à la protection de la propriété intellectuelle, à l'environnement et au travail. L'accord vise également à attirer les IDE et à faire du Maroc une plate-forme d'exportation à destination de l'Europe et des États-Unis, des pays arabes et africains.

Suite au Brexit, un accord de libre-échange a été signé en octobre 2020 avec le Royaume-Uni permettant de poursuivre dans un cadre bilatéral ce qu'il était possible de faire dans le cadre de l'accord UE-Maroc.

Relations bilatérales

Un partenariat public franco-marocain étroit

La coopération entre la France et le Maroc dans le secteur agricole est ancienne et son cadre a progressivement évolué. Depuis avril 2013, une « Convention de partenariat et de coopération dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de l'agro-alimentaire » a permis de redonner un élan et de structurer les relations bilatérales. Une nouvelle convention est en cours de préparation et pourrait être signée à l'occasion de la prochaine rencontre de haut niveau entre les deux premiers ministres. La coopération entre les deux ministères en charge de l'agriculture est en particulier structurée autour :

- de la **coopération dans les domaines sanitaires et phytosanitaires** entre l'Office national de sécurité sanitaire

des produits alimentaires (ONSSA) et la DGAL, avec une convention de partenariat établie en février 2014 et en cours de renouvellement. Depuis 2014, cet accord a permis la réalisation de dix missions d'experts français au Maroc et l'accueil de six visites d'étude en France ;

- de la **coopération dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole**, avec une convention de partenariat établie en avril 2018 qui facilite les mobilités croisées, permet d'accueillir chaque année des étudiants marocains sur des exploitations françaises, contribue aux échanges dans le domaine de la formation des formateurs et plus généralement sur les politiques publiques en matière de formation et d'enseignement agricole, vétérinaire, forestier et de génie rural.

Par ailleurs, le MASA et ses structures sous tutelle participent également à des **programmes européens de coopération institutionnelle** : jumelage « Rapprochement du cadre juridique en matière sanitaire et phytosanitaire avec la réglementation de l'Union européenne » (2007-2009) au bénéfice de l'ONSSA, jumelage court « Renforcement de l'aquaculture au Maroc » (2015) au bénéfice de l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA), jumelage « Contrôle des produits phytopharmaceutiques, des fertilisants et supports de culture » (2015-2017) au bénéfice de l'ONSSA, assistance technique en cours dans le cadre du programme EFSA « Améliorer la sécurité sanitaire des aliments au Maroc » au bénéfice de l'ONSSA. Un deuxième « jumelage léger » sur l'aquaculture au bénéfice de l'ANDA a démarré en avril 2022. Dans le cadre de l'outil Taïex (Technical Assistance and Information Exchange), quatre missions d'expertise au Maroc et trois visites d'étude en France ont été réalisées depuis 2014.

L'AFD appuie également depuis 25 ans le développement du secteur agricole, halieutique et forestier au Maroc par une succession de projets qui ont soutenu les politiques publiques marocaines. Dans le domaine de l'irrigation, l'intervention la plus récente concerne le financement en 2017 du projet de développement de l'irrigation et d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques à l'aval du barrage de Kaddoussa (prêt de 40 M€, subvention de 1 M€, subvention du Fonds Vert pour le Climat de 20 M€). En appui au Plan Maroc Vert, l'AFD a financé depuis 2012 un programme d'appui au pilier II (PAPMV), pour le développement des filières agricoles dans trois régions (prêt de 50 M€ et subvention de 0,3 M€) et depuis 2013 un projet d'adaptation au changement climatique de l'agriculture méditerranéenne dans les régions d'intervention du PAPMV (subvention de 1,1 M€ du Fonds français pour l'environnement mondial -FFEM).

L'AFD a appuyé le financement de l'agriculture marocaine et des très petites, petites et moyennes entreprises non agricoles en zone rurale au moyen d'un prêt de 150 M€ destiné au Crédit Agricole du Maroc et à sa filiale Tamwil El Fellah, dédiée au financement des petites et moyennes exploitations agricoles n'ayant pas accès au crédit bancaire classique, ainsi que par des subventions destinées au renforcement des capacités de la banque en matière de responsabilité sociale et environnementale, d'évaluation d'impacts, de conseil de gestion aux coopératives agricoles, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, d'agriculture biologique et de valorisation des déchets agricoles.

En appui au Plan Halieutis, l'AFD a financé depuis 2010 le projet de mise à niveau et aux normes des infrastructures et équipements du secteur de la pêche maritime (prêt de 27 M€ à l'Office national des pêches (ONP) et subvention de 1 M€) et la mise en place d'un système d'information

halieutique (subvention de 80 000 € à l'Institut national de la recherche halieutique).

Des partenariats économiques importants

Ces partenariats se développent notamment à l'occasion des salons organisés en France et au Maroc. Business France organise depuis 10 ans, avec la Chambre française du commerce et d'industrie au Maroc (CFCIM), un pavillon France au Salon international de l'agriculture du Maroc à Meknès et le Maroc a régulièrement un stand au Salon international de l'agriculture à Paris.

Les partenariats entre professionnels concernent en particulier la filière viande rouge (Interbev / FIVAR), les fruits et légumes (Interfel / la FIFEL) et les céréales (Intercéréales / ONICL / Fédération nationale de la minoterie).

Des partenariats franco-marocains conduits dans un cadre régional et international

Une convention de partenariat dans le domaine de la formation des vétérinaires officiels a été signée entre les services vétérinaires d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, la Direction générale de l'alimentation (DGAL), l'Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) le 13 juin 2013. Cette convention est reconduite annuellement par tacite reconduction. Par ailleurs, dans le domaine de la recherche agromatique et vétérinaire, de nombreux projets sont conduits dans un cadre régional avec un cofinancement européen.

La France et le Maroc sont fortement impliqués dans un certain nombre d'initiatives et d'institutions à vocation régionale ou internationale, telles que :

- **le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)**, organisme intergouvernemental de coopération agricole en Méditerranée via la recherche, la formation spécialisée et le partenariat politique;
- **le Dialogue 5+5 de la Méditerranée Occidentale** (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye qui constituent les 5 pays de l'Union du Maghreb Arabe au Sud, et Portugal, Espagne, France, Italie, Malte au Nord) qui s'est saisi de la question de la sécurité alimentaire;
- **le Réseau Méditerranéen de Santé Animale (REMESA)**, cadre de coopération des 10 pays de la Méditerranée Occidentale en matière de santé animale ;
- **l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA)** aux changements climatiques, lancée lors de la COP22 organisée à Marrakech, qui vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique et de son agriculture aux changements climatiques. Erigée en priorité de la Présidence marocaine lors de la COP22, l'initiative bénéficie du soutien de 25 pays africains, de la CCNUCC et de la FAO et de la France via un financement de 1 M€ par l'AFD. Elle est complémentaire de l'initiative française 4 pour 1000.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/ DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP